

# FO DGFIP SAVOIE

CAP B DU 19 MARS 2010

**I) TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR 1<sup>ère</sup>  
CLASSE (Référence Note de Service N°10-006-V32 du 04 février  
2010):**

**A) RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRE :**

Avoir atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de contrôleur 2<sup>ème</sup> classe depuis au moins 2 ans au 31 décembre 2009 et justifier de 5ans de services effectifs en catégorie B au 31 août 2010)

**B) CRITERES SUPPLEMENTAIRES ISSUS DE LA NOTE DE SERVICE N°10-006-V32 du 04 février 2010 :**

- 1) L'échelon.
- 2) Le total des 3 dernières évolutions de note.
- 3) L'ancienneté dans l'échelon.
- 4) Comme en 2009 le 4<sup>ème</sup> critère a été rajouté, celui des agents de +58 ans (en fin de carrière) au 31 décembre 2010. Ceux-ci peuvent bénéficier du Tableau d'avancement(TA) à condition que leur départ en retraite ne se fasse pas avant un délai de 6 mois après la date prévue de nomination au grade supérieur.

De plus sont prioritaires après les agents en fin de carrière, les agents proposés et classés mais non retenus en 2009 par la Direction Générale Des Finances Publiques(DGFIP).

Sur les 11 agents ayant vocation, 5 propositions ont été formulées par le Président de cette CAP compte -tenu du nombre de promotions allouées au département par la DGFIP(3,17 ).

Tableau d'avancement de C2 à C1

RANG	NOM PRENOMS	POSTE OU SERVICE
1	GOURY Bernadette (fin de carrière)	TP AIX LES BAINS
2	TARDY Denis (figurait sur le TA 2009)	TG DSF
3	BOYER Lionel (figurait sur le TA 2009)	PAIERIE DEPTALE
4	PEYRONNEL Jean Jacques	TP OPAC SAVOIE
5	BONNAFOUS Bernard	SIP MOUTIERS

Les agents inscrits sur ce tableau d'avancement et retenus par la DGFIP seront nommés avec effet au 01 janvier 2010, suite à la mise en œuvre du NES(Nouvel Espace Statutaire) ,après avis de la CAP Centrale du 23 juin 2010).

FO a voté pour, la CFTC s'est abstenue.

**II TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR PRINCIPAL (Référence Note de Service N°10-006-V32 du 04 février 2010):**

**A) RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES :**

Peuvent être promus au grade de contrôleur principal les contrôleurs du Trésor Public de 1<sup>ère</sup> Classe ayant atteint le 4<sup>e</sup> Echelon de leur grade.

Cette obligation d'atteinte d'échelon s'apprécie au 31 décembre 2009.

**B) CRITERES SUPPLEMENTAIRES ISSUS DE LA NOTE DE SERVICE (Référence Note de Service N°10-006-V32 du 04 février 2010) :**

:

Les critères énoncés pour le TA du grade de Contrôleurs sont aussi ceux appliqués pour le TA au grade de Contrôleur Principal

De plus sont prioritaires après les agents en fin de carrière, les agents proposés et classés mais non retenus en 2009 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Sur les 14 agents ayant vocation, 11 propositions ont été formulées par le Président de cette CAP, compte-tenu du nombre de promotions allouées au département par la DGFIP( 9,06) Les agents inscrits au tableau d'avancement seront nommés au 31 août 2010 suite à l'application du NES (Nouvel Espace Statutaire) après avis de la CAP centrale du 23 juin 2010.

**Tableau d'avancement de C1 à Contrôleur Principal**

RANG	NOM PRENOMS	POSTE OU SERVICE
1	JACQUET Marc (fin de carrière)	TG CMIB
2	CUTAREE Dominique ( fin de carrière)	TG CEPL
3	MAILLAND LAGRACE Suzanne( (fin de carrière)	PAIERIE DEPTALE
4	STEINHAUS Danielle (figurait sur le TA 2009)	CHALLES LES EAUX
5	PLOTARD Didier (figurait sur le TA 2009)	ALBERTVILLE
6	GRIVOLAT Eric	CHALLES LES EAUX
7	ROCHE Philippe	TPH
8	JAENICHEN Magdalena	BOURG SAINT MAURICE
9	TROCCAZ Jacqueline	LA ROCHETTE
10	VERGER Yves	SIP CHAMBERY
11	BANTIN Marie Françoise	SIP ST JEAN DE MAURIENNE

FO a voté POUR, la CFTC s'est abstenue

### **III Liste d'aptitude de C en B(Référence Note de Service N°10-005-V32 du 04 FEVRIER 2010) :**

- Le candidat à la liste d'aptitude doit remplir les conditions suivantes :
- Justifier d'au moins 15 années de services effectifs.
- Les conditions d'appartenance à la catégorie C d'âge et de durée des services sont appréciées au 31 Août 2010 suite à mise en œuvre du NES.
- Suppression de la condition d'âge minimal (40ans).

A titre d'information, la CAP Centrale a dégagé une »jurisprudence « conduisant à ne pas retenir :

**Les candidats qui n'auraient pas la possibilité de dérouler une carrière de Contrôleur. La limite d'âge à 60 ans est supprimée.**

**Ceux ayant eu une évolution négative de leur note en 2007 ou 2008 ou 2009.**

**Ceux ne se déclarant pas se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département.**

**Ceux justifiant de moins de 10 ans depuis leur nomination en catégorie C par liste d'aptitude.**

**NB : En 2009 et pour la Savoie, 8 candidats proposés et 7 retenus.**

**Pour l'année 2010, 83 agents avaient vocation seulement 60 ont postulé dont 40 pour les PNC et 20 pour la TG.**

**9 propositions ont été formulées par le Président de cette CAP compte tenu du nombre de promotions allouées au département par la DGFIP( 7,39).**

<b>RANG</b>	<b>NOM PRENOMS</b>	<b>POSTE OU SERVICE</b>
<b>1</b>	<b>MARTINOD Marie Christine (classée et non retenue en 2009)</b>	<b>TG RECOUVREMENT</b>
<b>2</b>	<b>SCHMITT Josiane</b>	<b>TPH</b>
<b>3</b>	<b>SAPIN Maryse</b>	<b>ALBERTVILLE</b>
<b>4</b>	<b>CHAPELUT Marie Thérèse</b>	<b>TG DEPENSE</b>
<b>5</b>	<b>VUILLERME Isabelle</b>	<b>CHAMOIX</b>
<b>6</b>	<b>GROS Christine</b>	<b>SIP CHAMBERY</b>
<b>7</b>	<b>WILKOWSKY Claudine</b>	<b>TG CEPL</b>
<b>8</b>	<b>GAUVIN Nadine</b>	<b>AIME</b>
<b>9</b>	<b>CAPUCON Pascale</b>	<b>MOUTIERS</b>

**FO s'est abstenue, la CFTC a voté POUR.**

#### **INFORMATION DIVERSE :**

Le Président annonce le départ du chef de poste Mme Bernadette GUINET qui est mutée à l'Agence comptable « Ville Nouvelle » de L'Isle d'Abeau au 1<sup>er</sup> avril. De ce fait, les agents de Pont de Beauvoisin en « mission » réintègrent la trésorerie de Pont, à savoir Melle VINEL actuellement à Yenne et Mr CHAMAND aux Echelles. Monsieur Gwenaël GUINGOUAIN, actuel chef de poste aux Echelles assurera dans un premier temps l'intérim avec Pont de Beauvoisin avant d'y être nommé titulaire à l'arrivée de son remplaçant prévu en septembre 2010 .

#### **QUESTION DIVERSE :**

Force Ouvrière s'est étonnée lors de l'étude des dossiers de notations des agents postulants pour la Liste d'Aptitude de C en B, que le dernier agent enquêteur soit maintenant nommé par le Chef de Division Etat. Elle ne peut que se féliciter de ce changement qui était souhaité par les agents enquêteurs, lorsqu'ils étaient deux ; une fin de non recevoir avait été opposée à ce sujet par l'ancien Directeur Départemental Adjoint (ayant bénéficié d'une promotion en Haute Savoie) lors d'une audience avec l'agent enquêteur dont le poste a été supprimé. Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de prendre cette décision de changement de notateur des agents enquêteurs .

Vos représentants Force Ouvrière DGFIP Savoie :

Pascal GIL  
TP AIX LES BAINS

Jean Jacques PEYRONNEL  
TP OPAC SAVOIE

Site Web Départemental : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/073/>